

21 juin 2000

00.341

### **Question Jean-Bernard Wälti**

**Domage!** (Rappel de la question posée le 17 novembre 1997)

Nous avons appris dernièrement, par la presse, qu'un haut fonctionnaire de notre République, dont le départ dans le privé a été unanimement regretté, avait accepté maintenant un mandat dans un canton voisin.

Même si nous ne connaissons pas la teneur exacte de ce mandat, la lecture de l'article en question nous indique qu'il se rapporte au domaine de la promotion économique que ce haut fonctionnaire a servi fidèlement et efficacement pendant de longues années pour notre canton.

Nous sommes plusieurs à déplorer ce genre - entre guillemets - de concurrence même si nous ne doutons pas que cette personnalité respectera son devoir de réserve.

Qu'en pense le Conseil d'Etat ?

L'actualité nous engage à reposer la question!

A-t-on bien évalué les conséquences de cette fuite de "compétence neuchâteloise" vers la "concurrence"?

*Cosignataires:* J. Walder et P. Hainard.